

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1471

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Unique, objet de mon ressentiment

A SON RETOUR DE BERLIN, FIN AVRIL, MORITZ LEUENBERGER A ÉTÉ ACCABLÉ D'OPPROBRE : L'ACCORD SIGNÉ AVEC NOTRE GRAND VOISIN, QUI PRÉVOIT LA RÉDUCTION D'UN TIERS DES VOLS D'APPROCHE VERS KLOTEN À PARTIR DU TERRITOIRE ALLEMAND, trahirait les intérêts du pays, confinerait à la capitulation, révélerait l'incapacité à négocier du président de la Confédération.

Ces jugements outranciers traduisent la colère de milieux zurichois peu habitués à être remis en question. Remercions donc l'Allemagne d'obliger ces milieux à enfin ouvrir les yeux.

La réaction zurichoise est à la mesure de l'arrogance manifestée depuis des lustres par les autorités locales à l'égard de ces péquenots du Haut-Rhin. Jamais lesdites autorités n'ont manifesté la moindre attention aux récriminations des Allemands gênés par le bruit des avions se dirigeant vers Kloten, récemment baptisé Unique – il faut oser.

Aujourd'hui l'équation «ce qui est bon pour Kloten est bon pour Zurich et la Suisse», en termes d'emplois et de développement économique, n'est plus un tabou. Les langues se délient pour mettre en doute la politique d'expansion soutenue de l'aéroport. L'attractivité d'une région ne repose pas sur la seule existence d'une plate-forme aérienne intercontinentale. La qualité de la vie, péjorée par une croissance inconsiderée du trafic aérien, reste un critère déterminant. Genève, privée de liaisons directes avec la planète, en apporte la preuve.

Les exigences allemandes vont peut-être susciter une réflexion sur une

solution helvétique et favoriser une coopération entre les trois aéroports plutôt qu'une course à la croissance en solitaire favorisée par un cantonalisme dépassé.

Les protestations suscitées par cet accord reflètent bien sûr le refus de certaines populations zurichois, jusqu'alors épargnées, de devoir supporter des nuisances sonores. L'Allemagne nous rappelle tout simplement qu'on ne peut bénéficier des avantages d'une situation sans en assumer aussi les inconvénients.

Les représentants de l'UDC zurichoise et fédérale se sont distingués par leur hargne à l'égard de Moritz Leuenberger. Ils ont perdu l'occasion de se taire. Car en faisant campagne contre l'adhésion à l'EEE en 1992, ce sont eux qui ont contribué à l'affaiblissement de Swissair et du «hub» zurichois.

Enfin ce que certains ont qualifié de «diktat» allemand met en lumière la faiblesse systémique de notre capacité de négociation lorsque le président de la Confédération, simultanément responsable d'un département, doit défendre un dossier. A supposer que le responsable des transports ait mal défendu les intérêts helvétiques – ce qui ne paraît pas le cas en l'occurrence –, comment le collègue gouvernemental aurait-il pu désavouer le président de la Confédération? Merci donc à l'Allemagne pour le miroir tendu. JD

Remercions
l'Allemagne
d'obliger
les milieux
zurichois à
ouvrir les
yeux

Sommaire

Mondialisation : L'écart se creuse entre les riches et les pauvres (p. 2)

11^e révision de l'AVS : L'heure du compromis (p. 3)

Presse syndicale : L'anniversaire de l'Événement syndical (p. 4)

Conventions collectives : Cinq semaines de vacances pour les facteurs (p. 5)

Logement social à Genève : La fin du système de milice (p. 7)

Chronique d'Anne Rivier : Ma vie avec Kasparov (p. 8)